

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ALLUME-FEUX LAINES DE BOIS

FLAM'UP

Date de révision : 10/10/2024

Version N° : 04.

Ce document remplace et annule les précédentes versions.

Précédente révision : 29/06/2022

Nombre total de pages : 9 pages.

FDS N° : FDS FL 047.

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

- **Forme du produit :** Mélange.
- **Nom générique :** ALLUME-FEUX.
- **Noms commerciaux et gencods associés :**
 - « Allume-feu 48 laine de bois » – 3 298 960 912 861.
 - « Allume-feu 48 laines de bois 100% végétal » - 3 298 960 913 769
 - « Allume-feu 72 laines de bois 100% végétal » - 3 298 960 924 734
 - « Colis belles flambées » (allume-feux laine de bois) – 3 298 960 923 423

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

- **Utilisations identifiées :** Permet d'allumer les feux de barbecues.
- **Utilisations déconseillées :** Non déterminée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

S.A.S FLAM'UP SAINTINES - Chemin du Paillard CS 70 137 60 477 COMPIEGNE CEDEX - FRANCE Téléphone : 03 44 38 76 00 – Fax : 03 44 38 76 01 @ : flamup@flamup.fr – Site web : www.flamup.fr Contacter le service QHSE. Heures d'ouverture: de 8h30 à 17h00 du Lundi au Vendredi.			
--	--	--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

PAYS	ORGANISME	SITE	N° D'URGENCE
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7jours/7)
Belgique	Centre antipoison	-	070-245-245 (24h/24, 7jours/7)
Luxembourg	Centre antipoison	-	(+352)-8002-5500 (24h/24, 7jours/7)
Allemagne	Centre antipoison	-	+ 49 (0)361 – 730730 (24h/24, 7jours/7)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATIONS DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

- **Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2.2. Éléments d'étiquetage.

- **Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]** : Non applicable – Ce produit n'est pas classé selon ce règlement – voir RUBRIQUE 2.1.
- **Étiquetage conformément à la norme applicable** : Étiquetage selon la norme EN 1860-3 :2004, voir la RUBRIQUE 15.1.

2.3. Autres dangers.

Les substances contenues dans ce produit ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 [REACH].

Des douleurs gastriques/intestinales peuvent apparaître en cas d'ingestion de grandes quantités. Le danger principal réside dans une mauvaise utilisation qui peut provoquer des brûlures ou un incendie incontrôlé.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances.

Non applicable.

3.2. Mélanges.

Dénomination	Acides gras en C16-18
N° CAS	67701-03-5
N° CE	266-928-5
N° REACH	01-2119543709-29
Concentration en %	Entre 30% et 60%
Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

- En cas d'inhalation : Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Nettoyer mécaniquement la zone contaminée avec beaucoup d'eau et de savon. Obtenir un avis médical, si nécessaire.
Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement de l'eau. NE PAS faire vomir. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
- En cas de brûlures : Les brûlures provoquées par une mauvaise utilisation sont à traiter comme des brûlures normales : La zone brûlée doit être maintenue pendant 10 minutes sous de l'eau courante froide. Les cloques provoquées par la brûlure ne doivent pas être percées et la peau décollée ne doit pas être enlevée. Recouvrir les plaies avec des pansements stériles non liquides. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Dans des conditions normales d'utilisation, aucun symptôme ou effets négatifs n'est attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

- Moyens d'extinction conseillés : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse.
- Moyens d'extinction déconseillés : Jet d'eau compact.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées car du monoxyde de carbone et/ou du dioxyde de carbone peuvent être générés.

5.3. Conseils aux pompiers.

Porter des équipements de protection complet et un appareil respiratoire à circuit d'air indépendant. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Éteindre des incendies mineurs avec un extincteur à mousse ou à dioxyde de carbone. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les vapeurs avec de l'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

- **Pour les non-secouristes** : L'accès à la zone accidentée doit être limité aux personnes secouristes jusqu'à ce que le produit soit complètement éliminé. Utiliser un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute source d'inflammation.
- **Pour les secouristes** : Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute source d'inflammation. Pour les pompiers, voir la RUBRIQUE 5.3.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Préserver les puits. Éviter la contamination des eaux de surface et du sol. En cas d'une grave contamination du milieu, en informer les autorités administratives appropriées, ainsi que les organismes de surveillance et de secours appropriés. Les récipients usés doivent être envoyés aux entreprises autorisées à les traiter et à les éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Préserver les récipients endommagés. Le produit déversé doit être recueilli mécaniquement. Le produit collecté doit être stocké dans un récipient de remplacement, qui sera lui aussi traité et éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Voir les RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Au cours de la manipulation du produit : ne pas manger, ou boire, ne pas fumer ou prendre des médicaments. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas jeter dans les égouts. Garantir une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières inflammables.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Placer dans des récipients bien fermés, correctement étiquetés conformément aux réglementations en vigueur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Éviter tout contact avec les oxydants. Conserver à l'abri des rayons solaires et de toute source d'inflammation. Éviter le contact avec les oxydants forts, les acides forts. Température de stockage conseillée entre 5 et 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition.

Les règles générales d'hygiène du travail sont applicables. Après le travail, laver et nettoyer la partie du corps qui a été en contact avec le produit et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou prendre de médicaments sur le lieu de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les remettre. Laver les mains

et le visage avant de prendre une pause et après la manipulation du produit. Prévoir une bonne ventilation dans la zone de travail.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des lunettes de protection appropriées conforme à la norme EN 166.
Non applicable dans des conditions normales d'utilisation.



Se protéger les mains en cas de contact intensif et prolongés avec des gants de protection appropriés en caoutchouc nitrile (NBR) conforme à la norme EN 374, avec une épaisseur de 0,11 mm et une période de latence de 480 min.

Protection de la peau : Non applicable dans des conditions normales d'utilisation.



RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Les informations mentionnées ci-dessous concernent uniquement la substance « Acides gras en C16-18 ».

- **État physique :** Solide.
- **Couleur :** Bois beige.
- **Odeur :** Sans odeur.
- **Point de fusion / Point de congélation :**
 - o **Point de fusion :** Pas de données disponibles.
 - o **Point de congélation :** Entre - 48°C et - 56°C.
- **Point d'ébullition / Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :**
 - o **Point initial d'ébullition** > 200°C.
 - o **Intervalle d'ébullition :** Pas de données disponibles.
- **Inflammabilité :** Combustible.
- **Limites inférieures et supérieures d'explosion :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Point d'éclair :** Environ 180°C.
- **Température d'auto-inflammation :** Environ 350°C.
- **Température de décomposition :** Pas de données disponibles.
- **pH :** Non applicable.
- **Viscosité cinématique :** 12 mm²/s.
- **Solubilité :** < 0,05 g/L à 25°C.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau :** Entre 7,05 et 8,23.
- **Pression de vapeur :** < 0,01 hPa.
- **Densité et/ou densité relative :** Entre 0,84 et 0,90 g/cm³ à 20°C.
- **Densité de vapeur relative :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Caractéristiques des particules :** Pas de données disponibles.

9.2. Autres informations.

Pas d'informations supplémentaires.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1. Réactivité.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit peut réagir avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit peut réagir avec les oxydants forts.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter.

Éviter le contact avec les flammes nues, les sources de chaleur. Protéger des rayons du soleil. Le produit réagit avec les oxydants forts, les acides forts.

10.5. Matières incompatibles.

Éviter le contact les oxydants forts, les acides forts et les bases solides.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produit de décomposition dangereux dans des conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008.

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acides gras en C16-18 (N° CAS: 67701-03-5)	
DL50 par voie orale, rat	> 5 000 mg/kg
DL50 par voie cutanée, lapin	> 2 000 mg/kg

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers.

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

Acides gras en C16-18 (N° CAS: 67701-03-5)		
Toxicité aiguë pour les poissons :	CL50, Leuciscus idus (aunée dorée)	> 1 000/96h mg/l
Toxicité aiguë pour les crustacés :	CE50, Daphnia magna (puce d'eau géante)	> 4,8/48h mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité.

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.

Le produit n'est pas hydrosoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Les composants de ce produit ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas d'effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien car elle ne remplit pas les critères énoncés à la section du règlement (EU) N°2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes.

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

- **Élimination du produit** : Ne pas jeter dans l'environnement. Éliminer le produit selon les réglementations en vigueur au niveau national et local.
- **Élimination de l'emballage** : L'emballage vide doit être éliminé selon les réglementations en vigueur au niveau national et local. L'emballage non nettoyable doit être éliminé de la même manière que le produit.
- **Informations pertinentes sur le traitement des déchets** : Éliminer conformément aux réglementations locales/ régionales/ nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Les informations suivantes concernent les modes de transport par terre (ADR/RID), mer (IMDG), air (OACI/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification.

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU.

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

Non applicable.

14.4. Groupes d'emballages.

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Pendant les manipulations de stockage, utiliser les mesures de protections personnelles listées en RUBRIQUE 8. Éviter toute source d'inflammation.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instructions de l'OMI.

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1. Réglementations / Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.
- Afin de répondre aux exigences de la norme EN 1860-3, les informations suivantes doivent apparaître sur le contenant d'allumettes, dans la langue officielle du pays où sont vendus ces produits :
 - o « L'allume-feu est conforme à la norme EN 1860-3 ».
 - o « Laisser brûler complètement l'allume-feu avant de faire cuire des aliments sur le grill. L'allume-feu doit être complètement recouvert de cendres ».
 - o « Tenir hors de portée des enfants ».
 - o « ATTENTION ! Ne pas utiliser d'alcool éthylique ni d'essence pour allumer le feu ou le rallumer après l'extinction ».
 - o « ATTENTION ! N'utiliser que des allume-feu conforme à la norme européenne EN 1860-3 ».
- Classe ICPE : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune donnée concernant l'évaluation de la sécurité chimique de la substance n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS.

- Indications des modifications.

Mise à jour de la FDS pour être en conformité avec le règlement n°2020/878.

Indication en RUBRIQUE 1 que le produit est un mélange.

Ajout de 2 produits dans la FDS (100 % végétal)

- Abréviations et acronymes.

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage - (CE) 1272/2008.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.

REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques.

LD50: Dose létale pour 50% de la population testée.



ONU N° : Numéro d'identification pour le transport de marchandises dangereuses.

OMI : Organisation maritime internationale.

FDS : Fiche de données de sécurité.

- **Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mentions de danger (H) et/ou conseils de prudence (P) pertinents :**

Pas de données disponibles.

- **Informations supplémentaires :**

Le but de cette fiche de données de sécurité est d'aider l'utilisateur lors de la manipulation du produit. Les informations dans cette FDS sont présentées selon les données actuellement connues du produit, selon l'expérience et le savoir-faire du fabricant dans ce domaine. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne doivent pas empêcher l'utilisateur de respecter les règles d'utilisation du produit ainsi que les normes légales en vigueur dans ce domaine.